



Notes pour une allocution du président de la FCFA, Jean Johnson

**Dévoilement de la proposition de projet de loi de la FCFA sur la
modernisation de la *Loi sur les langues officielles***

Ottawa, 5 mars 2019

Seule la version prononcée fait foi

Représentants et représentantes des médias,
Chers amis de la francophonie,

Je m'appelle Jean Johnson, je suis le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. À mes côtés sont Alain Dupuis, directeur général de la FCFA, ainsi que Mark Power, Darius Bossé et Perri Ravon, de la firme Juristes Power.

Il y a 50 ans cette année, le Parlement a posé un premier geste d'engagement envers la dualité linguistique canadienne. Au cours de ces cinq décennies, deux lois sur les langues officielles – l'une adoptée sous un gouvernement libéral, l'autre sous un gouvernement conservateur – ont montré que cet engagement était réellement celui de tous les parlementaires, de tous les partis.

Mais en cette année de 50^e anniversaire, la dualité linguistique est remise en question. La légitimité du français est contestée. Dans certaines régions du pays, les progrès en matière de langues officielles sont menacés ou même sous attaque, comme le montrent les événements de l'automne 2018 en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Quand la FCFA a entamé une vaste réflexion sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, il y a un an et demi, cette toile de fond de crise linguistique n'existait

pas. Mais cette toile de fond de crise linguistique rend cette modernisation encore plus nécessaire.

La dualité linguistique canadienne a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouvel élan. Une *Loi sur les langues officielles* renouvelée, modernisée, dotée des mécanismes qui en assurent enfin le respect, est une excellente manière de réaffirmer avec force que la dualité linguistique est une valeur fondamentale canadienne.

Je dis « assurer enfin le respect » parce que la *Loi sur les langues officielles* a été, au cours des 50 dernières années, une loi mal aimée et mal appliquée. Ce n'est pas seulement moi qui le dis. Ce sont aussi les commissaires aux langues officielles qui se sont succédé depuis 1970. Qui ont dénoncé année après année les mêmes manquements, les mêmes lacunes, les mêmes infractions à la *Loi*.

Derrière ces manquements, ces lacunes, ces infractions, il y a la frustration de Canadiens et de Canadiennes qui ne peuvent être servis dans la langue officielle de leur choix à l'aéroport et qui finissent par ne plus même essayer. Il y a la frustration de fonctionnaires fédéraux à qui l'on ne permet pas de travailler dans leur langue même là où la *Loi* leur en donne le droit. Il y a la frustration des gens qui déposent des plaintes au Commissariat aux langues officielles, seulement pour voir des institutions fédérales ignorer les recommandations du commissaire.

Some will ask: why not just implement the Act as it is right now, just do it more rigorously?

After 50 years of recurring problems with coordination, accountability and sometimes meeting even basic requirements, the only possible conclusion is that the issue is structural and that the *Official Languages Act*, as it stands now, is the main obstacle to its own implementation.

The bill that we are proposing today addresses these issues, while reflecting the fact that in the 30 years since the Official Languages Act was last modernized, Canada has changed and the needs of Canadians have changed.

La proposition de projet de loi que vous avez sous les yeux modifie la *Loi sur les langues officielles* de quatre grandes façons.

Tout d'abord, elle met fin à des années de problèmes de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la Loi dans l'appareil fédéral. Elle désigne, comme responsable de veiller au respect de la *Loi*, une agence centrale qui a réellement l'autorité d'émettre des directives à toutes les institutions fédérales et d'en exiger des résultats. Il s'agit du Secrétariat du Conseil du Trésor.

En deuxième lieu, elle crée des moyens pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire de participer à la mise en œuvre de la *Loi*, notamment en

mettant sur pied un conseil consultatif des minorités de langue officielle, et en précisant quelles sont les obligations des institutions fédérales en matière de consultation de ces minorités.

Troisièmement, elle veille à ce qu'il y ait des conséquences lorsque la *Loi* n'est pas respectée. Elle crée un tribunal administratif des langues officielles, elle renforce le rôle du commissaire aux langues officielles, et elle requiert que des clauses linguistiques avec des dents fassent partie de toute entente de transfert de fonds aux provinces et aux territoires.

Quatrièmement, cette proposition élargit les droits et les obligations prévus par la *Loi*, pour tenir compte des réalités et des besoins des Canadiens et des Canadiennes des années 2020 et 2030. Par exemple, elle requiert du gouvernement fédéral des politiques d'immigration favorables à la dualité linguistique.

J'ajouterais que cette proposition règle le problème créé par un jugement de la Cour fédérale, au printemps 2018, en ce qui a trait à l'obligation des institutions fédérales d'adopter des mesures positives pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans ce jugement, la Cour disait que cette obligation, telle que formulée dans la *Loi*, est tellement vague qu'elle n'impose, en fait, pas grand-chose aux institutions fédérales. Le commissaire aux langues

officielles a lui-même sonné l'alarme en disant que cela modifiait fondamentalement sa façon d'enquêter sur les plaintes sous cette partie de la *Loi*. La FCFA s'est assurée de combler ce trou en apportant le plus de précision possible au concept de mesure positive.

Concrètement, qu'est-ce que toutes ces modifications changeront pour le citoyen ou la citoyenne?

Cela signifie qu'ils pourront obtenir plus facilement justice lorsque leurs droits linguistiques ne sont pas respectés.

Cela signifie qu'elles pourront obtenir de meilleurs services en français des gouvernements provinciaux et territoriaux, grâce à des conditions plus strictes dans les ententes de transfert fédérales-provinciales-territoriales.

Cela signifie qu'ils pourront être entendus et compris dans la langue officielle de leur choix, sans l'aide d'un interprète, devant tous les tribunaux fédéraux au pays.

Cela signifie qu'elles pourront plus facilement apprendre l'autre langue officielle grâce à un financement accru pour les programmes de langue seconde.

Cela signifie que les fonctionnaires auront droit au respect réel de leur droit de travailler dans la langue officielle de leur choix.

Vous avez devant vous la première proposition de projet de loi en plus de 30 ans pour moderniser complètement, de A à Z, l'entièreté de la *Loi sur les langues officielles*. À la FCFA, nous avons eu la chance de rencontrer au cours des derniers mois plusieurs parlementaires, à qui nous avons promis une proposition de projet de loi qui leur serait remise dans un esprit de collaboration, dans une volonté de nos communautés de faire partie d'un changement tangible et durable pour le Canada.

Nous avons fait notre travail. Nous avons fait nos devoirs. Je tiens d'ailleurs à saluer les organismes et institutions francophones dont les représentants et représentantes sont dans la salle aujourd'hui. Des dizaines d'organismes qui ont contribué leurs idées et, dans plusieurs cas, des ressources financières pour mener ce projet à terme.

Les trois principaux partis ont ce projet de loi entre les mains depuis la semaine dernière.

Nous comptons maintenant sur eux, sur tous et toutes les parlementaires, pour mettre ce document à bon usage. Ils ont à leur disposition un document crédible, étoffé, préparé dans les règles de l'art par une équipe de juristes, qui pourrait être présenté en Chambre immédiatement. Vous savez bien sûr que nous en serions très heureux.

Mais nous sommes aussi réalistes. Nous tenons, à tout le moins, à ce que cette proposition de projet de loi alimente les réflexions, les débats et surtout les plateformes des partis pour la campagne électorale fédérale qui s'annonce. Nous avons hâte de lire dans ces plateformes l'expression d'un engagement à moderniser la Loi et, pour paraphraser le Premier ministre, « que cette fois-ci soit la bonne ».

Je vous laisse avec une citation de Ray Hnatyshyn, alors ministre de la Justice, avant le vote sur le projet de loi qui est devenu l'actuelle Loi sur les langues officielles. Et je cite : “Linguistic duality has been a long-standing concern in our nation. Canada is a country with both French and English solidly embedded in its history. Canada is going to develop as the progressive nation of which it is totally capable, and we look forward to this legislation taking into us into the next century.”

Que cette vision, qui nous appelle à nos racines comme à notre avenir, guide nos prochains pas dans la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Nos enfants, nos petits-enfants nous en remercieront.

Je suis prêt à répondre à vos questions.